

# Boudiaf appelle au respect des délais

Page 4

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3421 - Mercredi 26 novembre 2014 - Prix : 10 DA

Sit-in du personnel médical de l'hôpital de Dellys

## Agression d'un chirurgien dans l'exercice de ses fonctions

Page 24

Ses détracteurs menacent de créer un groupe parlementaire parallèle

# Saâdani mène un forcing sur les députés

Lire page 3

## Contre la femme, poing haut, profil bas

Par Nadjib Stambouli

**U**n «homme», si tant est qu'on puisse ainsi qualifier ces inhumains, qui frappe une femme, est un lâche. Si en levant la main sur son épouse, sa sœur ou son amie, parfois sur sa mère, il s'estime viril, c'est une virilité en toc, une façade de pacotille. Les violences faites aux femmes, plus de dix mille par an en Algérie, même si le chiffre aurait tendance à baisser, figurent dans l'éventail des crimes et délits, à l'instar de la pédophilie, parmi les actes les plus vils, les plus abjects qui puissent être commis par l'usage de la force sur la faiblesse, les deux n'étant que physiques, faut-il le préciser. Hier, c'était la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, et si souvent on regarde ces dates sous l'angle du vain et de l'inutile, voire des haltes et circonstances tout juste bonnes à donner bonne conscience aux âmes officielles, il n'en reste pas moins qu'elle est l'occasion idoine pour une salve de piqûres de rappel sur ce fléau. Frapper la femme, qui soit dit en passant est loin d'être un sport typiquement national, mais au contraire se retrouve dans toutes les sociétés où sévit peu ou prou le machisme, autant dire sur toute la planète, est si bien ancré dans les mœurs qu'il s'assume par les coupables, qui ne se considèrent bien sûr pas comme tels, devant Dieu et ses créatures, tel un trophée de bravoure, alors que c'est le symbole même de l'infamie.

Suite en page 3

Journée pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

# Frappée et se taire, la double peine

Le projet de loi amendant le code pénal pour le renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes devrait permettre de combler les vides juridiques dans la perspective d'assurer une protection globale à la femme contre toutes formes de violence.

Lire page 2

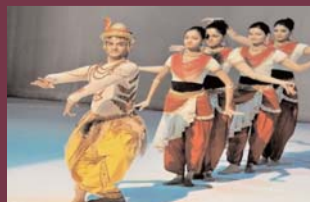


Phs &gt; D. R.

Selon l'Office national des statistiques

## L'indice des prix à la consommation en hausse

Page 4



Le festival arabo-indien de passage à Tizi Ouzou

## Le public découvre la danse «kathak»

Page 13

Journée pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

# Frappée et se taire, la double peine

■ Le projet de loi amendant le code pénal pour le renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes devrait permettre de combler les vides juridiques dans la perspective d'assurer une protection globale à la femme contre toutes formes de violence.

Par Dalila Ziani

Organisée le 25 novembre, la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes est une occasion pour sensibiliser l'opinion publique au problème de la violence faite aux femmes et ses lourdes répercussions sur la société. La journée du 25 novembre a été choisie pour honorer la mémoire de trois femmes de la République dominicaine, les sœurs Mirabal, ferventes militantes pour la liberté, brutalement assassinées en 1960 sur les ordres de Rafael Leonidas Trujillo. Célébrée cette année sous le thème «Tous UNIS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes», cette journée vise à booster le processus de lutte contre toute forme de violence faite aux femmes, et ce, à travers la mise en œuvre de stratégies efficaces susceptibles de garantir une meilleure protection, physique et morale, à cette frange de la société. En Algérie, le projet de loi amendant le code pénal pour le renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes devrait permettre de combler les vides juridiques dans la perspective d'assurer une protection globale à la femme contre toutes formes de violence. Le texte de loi examiné en août dernier en Conseil des ministres «permettra de combler tous les vides juridiques existants en vue d'assurer une protection globale contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes». Ce projet de loi énonce notamment, «des sanctions envers l'époux coupable de violence contre son conjoint ayant entraîné une incapacité temporaire, un handicap permanent ou une amputation», précise la même source. «Le texte prévoit aussi des sanctions contre l'abandon de l'épouse enceinte ou non. Il dispose également, de sanctions contre les pressions ou intimidations visant à priver l'épouse de ses biens», est-il expliqué. Il est souligné, toutefois, que «dans toutes les situations évoquées ci-dessus, les poursuites sont abandonnées si la victime décide de pardonner à son conjoint». Le projet de loi énonce des «sanctions» à l'encontre de l'auteur d'agression «sexuelle» contre la femme. «Ces sanctions sont aggravées si le prévenu est un parent de la victime ou si celle-ci est mineure, handicapée ou enceinte», est-il précisé. Le projet dispose en outre de textes contre les violences attentatoires à la dignité de la femme dans les lieux publics. Selon les dernières estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), près de 35% des femmes dans le monde sont victimes de violence physique ou sexuelle. En moyenne, 30% des femmes signalent avoir subi une forme quelconque de violence physique ou sexuelle de la part de leur partenaire. Au niveau mondial, jusqu'à 38% des meurtres de femmes sont le fait de leur partenaire. En Algérie, la mise en place de cette stratégie, qui démontre l'intérêt que portent

les pouvoirs publics aux questions liées à la violence à l'encontre des femmes, s'appuie sur les orientations du président de la République relatives à la promotion du statut de la femme et au respect de sa dignité. Il convient de rappeler que des statistiques récentes, fournies par les services de police et de gendarmerie, font état de près de 8 500 femmes violentées, parmi elles, 260 ont perdu la vie. Un chiffre très loin de refléter la réalité puisque beaucoup de femmes souffrent en silence de peur de dénoncer leur agresseur. Les associations défendant le droit des femmes ont accueilli avec satisfaction et beaucoup d'espoir ce texte qui comprend leurs revendications et qui est jugé «conforme aux chartes et conventions internationales adoptées par l'Algérie en matière de protection de la femme contre toutes formes de violence». Près de 12 000 Algériennes se plaignent chaque année de violence (statistiques du ministère de la Justice). Beaucoup la subissent en silence et en meurent même dans le secret, échappant ainsi aux statistiques. Revendiqué



depuis des années par les femmes et les associations qui les représentent, la loi qui incrimine cette violence et consolide les dispositions de protection des femmes est enfin là. Pour rappel, ce projet de loi s'inspire de la loi cadre initiée déjà dans sa première mouture par un collectif de

sept associations féminines «stop à la violence» et a été soumis aux parlementaires et endossé et soutenu par 40 parlementaires de différentes sensibilités politiques puis déposé au bureau du Parlement le 25 janvier 2012. Et à ce jour, ce projet de loi déposé à l'APN attend d'être voté par

nos parlementaires dans une prochaine session, qui saisisront, espérons-le, les enjeux d'une telle loi et qui dépassera de loin l'article 240 du code pénal actuel et nous donneront à l'occasion leur perception des droits humains.

D. Z.

Durant les neuf premiers mois de 2014

## 7 000 cas de violences contre les femmes

6 985 cas de violences contre les femmes ont été enregistrés à travers le pays durant les neuf premiers mois de 2014, a indiqué lundi le commissaire principal Razem Kenza, de la direction de la police judiciaire. Les services de sécurité ont recensé, lors des neuf premiers mois de 2014, des cas de violences contre 6 985 femmes, a précisé le commissaire principal Razem, lors de la journée de sensibilisation nationale contre les violences à l'égard des femmes, organisée en coordination avec l'Assemblée populaire de wilaya (APW) d'Alger, l'académie de la société civile et de l'Observatoire national de la femme. Alger vient en tête des wilayas ayant enregistré le plus grand nombre de cas de violences contre les femmes avec plus de 1 100 affaires, suivie avec (plus de 300) par Constantine. Sur le total des femmes violentées, 5 163 femmes ont subi des violences corporelles soit plus de 73%, 1 508 ont souffert de maltraitance, 205 ont été victimes

d'agressions sexuelles et 27 autres ont été victimes d'homicide volontaire. Les femmes mariées sont les plus touchées par ces violences avec 3 847 cas, suivies des femmes célibataires (1 875 cas), des femmes divorcées (791) et des veuves (440). Lors de la même période, 3 533 des auteurs de ces violences sont les conjoints contre 2 272 célibataires. Les violences à l'égard des femmes dans la société ne se limitent plus à une tranche d'âge, mais touchent toutes les catégories et concernent toutes les femmes (instables, actives ou femmes au foyer), a-t-elle précisé. Le domicile conjugal demeure le principal lieu où ces violences sont commises contre les femmes avec 3 321 cas, soit 47% des cas enregistrés, a-t-elle précisé, soulignant une hausse des cas de violences commises dans la rue avec 1 960 cas recensés la même période. Ces chiffres restent provisoires et ne reflètent pas la réalité, en raison du refus de plusieurs femmes violentées

de déposer plainte contre les auteurs de ces violences, notamment lorsqu'il s'agit d'un membre de la famille, a-t-elle dit. La présidente de l'Observatoire national algérien de la femme, Djaafri Chaïa a précisé que cette journée de sensibilisation qui coïncide avec la célébration par l'Algérie de la Journée mondiale de lutte contre les violences à l'égard des femmes, le 25 novembre, était l'occasion d'évoquer le phénomène de la violence dans la société algérienne. Selon l'intervenante, il est nécessaire de cerner les facteurs socio-économiques et culturels qui contribuent à la prolifération de la violence à l'égard des femmes afin de trouver les solutions idoines à ce phénomène. Elle a de ce fait mis l'accent sur l'importance d'expliquer les dispositions de l'Islam qui garantissent la protection de la femme. Elle a également appelé à la création de structures d'accueil des femmes victimes de violence et préconisé des actions en faveur de leur réinsertion dans

la société. M<sup>me</sup> Djaafri a relevé un recul des cas de violence contre les femmes durant les trois dernières années de 12 000 cas, en 2012, à 11 000 cas en 2013. Ces chiffres restent loin de la réalité, car beaucoup de cas de violence ne sont pas signalés, a-t-elle indiqué. Pour sa part, le président de l'Académie de la société civile Ahmed Chena a souligné que l'organisation de cette campagne intervenait dans le cadre des efforts déployés pour l'éradication de ce fléau qui se répercute négativement sur les familles algériennes et dont les enfants sont les premières victimes après la mère. Les participants à cette journée de sensibilisation ont enfin appelé à la conjugaison des efforts et à la coordination entre les différents services chargés de la protection des femmes violentées, notamment celles qui déposent plainte contre leurs bourreaux afin qu'elles ne soient pas encore une fois victimes d'actes de vengeance.

Safia Gh./APS

85 cas à Tizi Ouzou en 10 mois

## Les mariées sont les plus touchées

Durant les dix premiers mois de l'année 2014, les services de la sûreté de la wilaya de Tizi Ouzou ont traité pas moins de 85 affaires liées aux violences faites aux femmes, selon un bilan rendu public à l'occasion de la Journée mondiale dédiée à ce phénomène. Alors que le nombre de cas depuis 2011 a atteint 613 femmes victimes de violences dont celles mariées avec 99 cas, ont été les plus touchées dont les auteurs ne sont autres que leurs conjoints.

Ces statistiques ont été révélées, hier, à l'occasion d'une conférence consacrée à ce phénomène animée par des spécialistes en la matière aux côtés des services de sécurité. Néanmoins, ces chiffres restent très loin de la réalité quand nous savons que de nombreuses femmes victimes de violences, notamment conjugales, les subissent dans le silence dans l'unique souci de préserver leur statut de mariée. Les coups et blessures volontaires viennent

en tête du type de violences physiques commises à l'égard des femmes puisqu'ils représentent plus de 81%. Par ailleurs, les services de l'Action sociale et de la solidarité (DASS) de la wilaya de Tizi Ouzou ont fait état, hier, de 1 693 femmes en difficulté sociale qui ont été dénombrées durant le premier semestre 2014 dont 145 (soit 9%) d'entre elles ont subi des violences de la part de leurs conjoints ou d'un membre de leur famille, alors que les

autres sont sans revenus ou vivent des contraintes sociales de par leur situation de veuves ou de divorcées (44%). Les mêmes services ont soutenu avoir pris en charge 72% de ces femmes en détresse en leur apportant de l'assistance financière et matérielle ou encore en les faisant bénéficier d'une intégration professionnelle au titre de différents dispositifs d'aide à l'emploi gérés par la DASS.

Hamid M.

Ses détracteurs menacent de créer un groupe parlementaire parallèle

# Saâdani mène un forcing sur les députés

■ A l'approche du congrès du parti, les différents clans du FLN tentent de se positionner en fonction des données de la guerre déclenchée entre Amar Saâdani, Abdelaziz Belkhadem, soutenu par le groupe Belayat, et enfin le mouvement de redressement, dont Abdelkrim Abada est le coordinateur.

Par Nacera Chennafi

La plénière de l'Assemblée populaire nationale, consacrée à la présentation et l'examen du projet de loi portant sur la signature électronique, n'a pas vu une grande présence des députés FLN. Certains d'entre eux étaient préoccupés par la préparation de la réunion d'aujourd'hui à laquelle a appelé le SG du FLN, Amar Saâdani, alors que d'autres menacent de créer un groupe parlementaire parallèle à celui présidé par Tahar Khaoua. Cette action serait guidée par Mouad Bouchareb, député du parti exclu par le SG du vieux parti. D'ailleurs, la note portant sur son exclusion est affichée au niveau du siège du groupe parlementaire du FLN à l'APN. Ce député aurait réussi à rassembler une quarantaine de signatures contre Khaoua et Saâdani ; et avec la réunion prévue aujourd'hui dans l'après-midi à El Aurassi, ces députés se trouvent dans l'embarras : assister ou non à cette rencontre. Ainsi, Amar Saâdani réunira aujourd'hui les députés du parti à l'hôtel El Aurassi, à Alger. Comme ordre du jour annoncé pour cette réunion, il y a notamment la révision de la Constitution. «*Nous allons aborder avec nos députés plusieurs questions dont la révision de la Constitution et la situation interne*



du parti. Nous allons donner à nos députés des orientations et procéder à l'évaluation du travail du groupe parlementaire du parti», a déclaré Saâdani. Cependant, au-delà de la révision de la Constitution, Saâdani veut savoir qui est avec lui et qui est contre lui parmi les députés du FLN, comme ce fut le cas avec les 75 mouhafedhs qu'il a réunis récemment.

Rencontré en marge de la plénière tenue hier à l'APN, Abdelkrim Abada, coordinateur du groupe de redressement créé du temps de Belkhadem, affirme qu'il est contre Saâdani mais s'oppose aussi au clan de Belkhadem. Notre interlocuteur nous affirme que les redresseurs

vont publier prochainement une lettre qu'ils ont adressée à Amar Saâdani, dans laquelle ils attirent son attention sur la gravité de la situation au sein du parti et s'interrogent sur l'opération d'installation de nouvelles mouhafedhas et ses enjeux par rapport à la préparation du prochain congrès.

Lors de la session du comité central du Front de libération nationale, tenue le 24 juin dernier à Alger, il a été remarqué la présence des membres du Mouvement de l'authenticité et de redressement, présidé par Abdelkrim Abada, aux travaux de cette réunion présidée par le secrétaire général du parti, Amar Saâdani. Une présence qui a été

interprétée comme une prise de position, sachant que les redresseurs ont mené toute une campagne contre l'ex-SG du parti, en l'occurrence, Abdelaziz Belkhadem, destitué en 2013. Aujourd'hui, Abada explique sa démarche par le fait de ne pas vouloir bloquer la préparation du congrès du parti mais aussi couper la route à un éventuel retour de Abdelaziz Belkhadem. Il faut savoir que le rapprochement entre Abada et Saâdani a eu lieu avant la dernière session du comité central du parti, quand le SG du FLN lui a rendu «*visite*» à son domicile. Cependant, Abada a expliqué qu'il a dit à Saâdani les choses en face, notamment concernant «*son entourage, la légitimité et ses négociations avec Belkhadem pour redevenir SG du FLN*».

Pour Abada, il faut préparer le congrès avec les militants du parti et pas uniquement les fidèles de Saâdani. Selon lui, la légitimité du SG du parti est un point sur lequel le dernier mot reviendra au congrès dont la date n'est pas encore fixée.

Il est à noter que la guerre des tranchées au FLN continue avec l'opération de nomination de nouveaux mouhafedhs et de création de nouvelles mouhafedhates, contestée par le groupe de Abderrahmane Belayat, Abdelaziz Belkhadem et Abdelkrim Abada.

N. C.

## Signature et certification électroniques

### Un projet pour faciliter la vie aux Algériens ?

Le projet de loi permettra à plusieurs secteurs dont la e-administration, le e-commerce et le e-banking, d'adhérer à la e-gouvernance, pour une meilleure gestion des institutions et faciliter la vie quotidienne des citoyens et des acteurs socio-économiques. Le projet de loi relatif à la signature et à la certification électroniques a été examiné hier en séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN).

La ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication (TIC), Zohra Dourdour, qui a présenté le projet aux députés, a souligné que la signature et la certification électroniques visent à établir un climat de confiance qui garantit l'échange électronique des documents. Mieux, ajoute-t-elle, la signature électronique doit être répertoriée, infalsifiable et non réutilisable. Le projet de loi qui compte 19 articles répartis sur cinq chapitres prévoit les conditions techniques requises pour que la signature et la certification électroniques aient force

probante au regard de la loi, ainsi que la responsabilité du ministère de la Justice envers les personnes dont il a validé la signature, outre les dispositions pénales relatives à l'utilisation illégale de la signature électronique. Le projet de loi prévoit d'asseoir une base juridique permettant de garantir les conditions techniques à même d'établir un climat de confiance pour permettre l'échange électronique des documents et consacrer les principes fondamentaux de la signature et de la certification électroniques en Algérie. Ce cadre juridique qui permettra à plusieurs secteurs dont la e-administration, le e-commerce et le e-banking, d'adhérer à la e-gouvernance, pour une meilleure gestion des institutions et faciliter la vie quotidienne des citoyens et des acteurs du domaine socio-économique. Après son adoption, le texte de loi permettra l'échange de documents par courriel et le recours à la signature et la certification électroniques, qui auront force probante au regard de la loi. M<sup>me</sup>

Derdouri a indiqué que le projet de loi sur la signature et la certification électroniques facilitait le quotidien des citoyens et des acteurs du domaine socio-économique. La ministre qui présentait le projet de loi devant les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) a expliqué que le texte en question favorisait toutes sortes de transaction à distance. Elle a précisé que le projet de loi comportait au titre des dispositions générales la définition des termes utilisés et présentait les principes généraux régissant l'activité de signature et de certification électroniques. Sur un autre volet, le projet de loi est consacré à la signature électronique qui garantit la sécurité des données et l'identité des parties, a-t-elle ajouté soulignant que ce chapitre définissait les critères de conformité de la signature électronique avec la signature manuscrite alors qu'un troisième chapitre dédié à la certification électronique, porte sur les conditions liées à cette opération. Le projet de loi prévoit, dans son chapitre quatrième,

des sanctions financières et administratives, voire pénales en cas de manquement à cette nouvelle législation. Au titre des dispositions transitoires, ajoute M<sup>me</sup> Dourdour, le texte prend en charge les aspects liés à la prise en charge des entités activant dans le domaine à l'effet de leur intégration graduelle dans le système de signature et de certification électroniques.

Ce cadre juridique qui permettra à plusieurs secteurs dont la e-administration, le e-commerce et le e-banking, d'adhérer à la e-gouvernance, pour une meilleure gestion des institutions et faciliter la vie quotidienne des citoyens et des acteurs du domaine socio-économique, a-t-elle encore soutenu. Selon la responsable du secteur, la signature et la certification électroniques visent à établir un climat de confiance qui garantit l'échange électronique des documents, ajoutant qu'il englobait trois principes fondamentaux, dont l'archivage et la sécurité.

Yazid Madi

## EDITO

### Contre la femme, poing haut, profil bas

suite de la page Une

Contre ces dérives criminelles, il est évident que les leçons de morale sont aussi efficaces qu'un coup d'épée dans l'eau ou, pour rester dans notre pays, auront autant d'impact qu'uriner dans le sable. Le rempart est la loi, et elle seule. Un texte sur ce sujet est en jachère à l'APN, en attente d'adoption, alors qu'il a été avalisé par le Conseil des ministres l'été dernier. C'est un immense pas en avant même si (et c'est là le propre de toutes les lois injectées d'une charge à valeur, du moins partielle, de projet de société) en dépit de ses indéniables avancées protégeant la femme, il contient des pas en arrière, du moins des balises de concessions, comme l'annulation des poursuites contre le mari agresseur en cas de «*pardon*» de la plaignante. Or, c'est là que tout se joue. Quand on sait le poids des préjugés, des pressions familiales en particulier et du qu'en dira-t-on en général, voire des menaces directement proférées, autant d'éléments amenant la femme à se rétracter, cette précaution légale ressemble à s'y méprendre à une abrogation dudit texte de loi, dans son esprit et dans sa lettre. L'enjeu de la violence faite aux femmes réside en grande partie dans l'encouragement des victimes à parler, à dénoncer les agressions physiques et morales, y compris le viol conjugal, et laisser cette notion de pardon dans la loi, c'est couper l'herbe sous les pieds de tous ceux, personnalités et associations, qui battent le pavé pour appeler au courage de parler et de dénoncer. Le pardon et la tolérance, ces nobles valeurs, doivent émaner de la victime, de son propre chef, en son âme et conscience, et n'ont pas être inscrits en article de loi, telle une perche tendue aux coupables. Les peines encourues par les auteurs de violences faites aux femmes (en couple comme dans la rue, est-il précisé) pour sévères et méritées qu'elles puissent être, n'effaceront jamais la douleur psychologique et morale de celle qui a été frappée et, sous le sceau de la double peine, s'oblige à garder le silence... parce qu'elle y est obligée. Pour cela, tout doit être mis en œuvre pour protéger celles qui «*osent*» parler et dénoncer, faute de quoi, cet acte de courage se retournerait contre elles par effet boomerang et, sur la lancée, découragerait toutes celles qui voudraient dénoncer ces mêmes violences. Mort aux lâches, honte à qui bat une femme...

N. S.

Le raccordement au gaz naturel de la daïra de Chemini au menu

## Une délégation interministérielle ce matin à Béjaïa

Une délégation interministérielle devrait atterrir ce matin à Béjaïa. Celle-ci est composée, entre autres, des représentants des ministères de l'Intérieur et de l'Energie. Elle devrait rencontrer à partir de 10h les maires et élus locaux des communes de Chemini, Tibane, Souk-Oufella, Akfadou, Timezrit, Kherrata et Tazmalt, des chefs de daïra, des directeurs de l'exécutif de wilaya, comme celui de l'énergie et des mines, la SDE, les élus APW à leur tête le P/APW, Mohamed Bettache, sans oublier le wali. Des associations et des représentants de la coordination des habitants de la daïra de Chemini, appelés communément les aârch Ath Waghlis et Ath Mansour, prendront par aussi à ce conseil de wilaya élargi. Le raccordement au gaz de ville des communes susnommées et les problèmes des oppositions en général, notamment celle de la pénétrante autoroutière, seront au menu. On croit savoir que l'aménagement des chemins communaux sera également au menu de ce conclave qui verra probablement la participation des représentants des ministères des Travaux publics et des Transports. Il y a lieu de rappeler que la wilaya n'a pas bénéficié d'enveloppes financières pour l'aménagement et l'entretien de chemins communaux depuis quelques années et les APC ne peuvent pas faire face à ces travaux très onéreux dans le cadre des PCD, sachant qu'elles ne sont dotées que de 2 à 3 milliards de centimes par an. Pour rappel, une réunion de travail a eu lieu au siège du ministère de l'Intérieur jeudi passé. Elle a été présidée par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, en présence du wali de Béjaïa, des élus locaux, de directeurs de l'exécutif. Ont pris part également à cette réunion, le directeur général de l'énergie au sein du ministère de l'Energie, et les différents P-DG des filiales du groupe Sonelgaz. Au menu, «l'examen du programme DP gaz de la wilaya de Béjaïa et les contraintes rencontrées pour sa concrétisation», nous dit-on. Il a été rappelé la consistance du programme retenu au profit de la wilaya ainsi que son état d'avancement. Après examen du programme et des contraintes rencontrées, notamment les oppositions, il a été réaffirmé que «le problème de financement du programme dans sa globalité ne se pose aucunement dans la mesure où un compte d'affectation spécial appelé "Fonds national de soutien à l'investissement pour l'électrification et la distribution publique de gaz" est créé en vertu des dispositions de décrets exécutif n° 11-252». Le programme initialement arrêté est sujet à amélioration compte tenu des besoins qui pourraient encore s'exprimer, a-t-on fait remarquer. Il a été souligné que «les procédures d'expropriation et d'indemnisation doivent être traitées avec célérité par les différents services de l'administration et les présidents d'APC». Lors de cette rencontre, le projet relatif à la pénétrante de l'autoroute Est-Ouest a été abordé. L'état d'avancement de ce projet est jugé satisfaisant, mais il nécessite une réévaluation du montant destiné aux indemnités de l'ordre de 10 milliards de DA.

Hocine Cherfa

# Construction d'hôpitaux à Tiaret

## Boudiaf appelle au respect des délais

■ Le ministre de la Santé et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, a effectué une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Tiaret qui a permis aux professionnels et citoyens d'exprimer leurs préoccupations et attentes dans un diagnostic mitigé.



Ph. > E. Soraya/J.A.

De notre envoyée spéciale à Tiaret, Yasmine Ayadi

**A**u terme d'une visite de travail qui l'a conduit, hier, dans la wilaya de Tiaret, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Boudiaf Abdelmalek, s'est enquis de la situation de l'état des lieux de la santé, de la gestion et du fonctionnement des structures hospitalières relevant de la wilaya. A Rahouia, premier point au programme, le ministre a entamé sa visite par une réunion technique chapeautée par le directeur de la santé de la wilaya, en présence du wali de Tiaret, des cadres du ministère ainsi que des professionnels de la santé de ladite wilaya. Dans sa présentation, le directeur de la santé de Tiaret s'est attardé

sur les réalisations et les projets en cours de finalisation ou lancement que connaît le secteur de la santé de cette wilaya. L'une des réalisations phares du secteur est, selon le conférencier, la clinique de néphrologie et d'hémodialyse avec 30 générateurs et dont Tiaret tient l'une des plus importantes à l'échelle nationale. En plus des polycliniques implantées un peu partout dans la wilaya ainsi que l'Institut de formation du paramédical, il s'avère, au regard des visites d'hier, qu'il y a un manque important à gagner en termes d'hôpitaux, de personnel spécialisé et d'infrastructures spécialisées dans la lutte contre le cancer comme pour la prise en charge des grands brûlés. Abordant la doléance de la création d'un CHU dans cette wilaya au posi-

tionnement stratégique, le ministre de la Santé a reconnu les entraves liées également au manque de médecins spécialisés et de professeurs encadreurs. Il a été constaté également que la quasi-totalité du personnel des infrastructures de santé est composée par de jeunes diplômés de médecine. Ce qui donne à s'interroger si les professeurs et médecins expérimentés ont tous ouvert leur propre clinique... ? Le problème du manque de personnel a été, en effet, exposé au premier responsable du secteur, lequel a exhorté les responsables à recruter et faire appel au savoir-faire d'autres wilayas pour combler ce vide, soulignant la nécessité d'assurer aux spécialistes les conditions adéquates. Autre fait à noter, le phénomène des recru-

tés du préemploi qui sont légion dans plusieurs services d'infrastructures de santé. C'est le cas d'un informaticien qui a la charge de dresser les données des cancéreux de cette wilaya et qui travaille dans un hôpital. Dans ce sens, Boudiaf a exhorté les responsables de cette infrastructure à procéder au recrutement suite à des opérations de concours. De jeunes biologistes travaillant dans des laboratoires sont recrutés dans le cadre du préemploi et touchent un salaire de 15 000 DA, a-t-on appris sur les lieux. Le ministre a par ailleurs donné des instructions strictes pour le respect des délais de construction dont certains accusent déjà un retard ; comme c'est le cas de l'hôpital en construction de Sougeur. **Y.A.**

Selon l'Office national des statistiques

## L'indice des prix à la consommation en hausse

**L'**Office national des statistiques (ONS), a indiqué hier, que l'indice national des prix à la consommation a enregistré une hausse de 1,7% en octobre dernier comparativement à septembre, et de 6,8% par rapport à octobre 2013. L'inflation sur les 10 premiers mois de 2014 a augmenté de 3,5% par rapport à la même période de 2013. Cette augmentation s'explique essentiellement par une croissance des prix des biens alimentaires et boissons de l'ordre de 3,1% en rythme mensuel (variation entre octobre 2014 et septembre 2014) et de 10,2% en rythme annuel (variation entre octobre 2014 et octobre 2013). Pour l'habillement et chaussures, le taux d'inflation a été de 0,4% en rythme mensuel et de 7,6% en rythme annuel. Quant

au logement et charges y afférentes, l'indice national des prix a connu une hausse de 0,5% en rythme mensuel et de 2,9% en rythme annuel. Cette tendance haussière a aussi été enregistrée pour les meubles et articles d'ameublement avec 0,2% sur un mois et 4% sur une année. Par contre, l'ONS indique que pour ce qui concerne le secteur des transports et communication, l'indice des prix à la consommation n'a pas varié en octobre 2014 par rapport au mois précédent mais a même diminué de -1,2% en rythme annuel. A souligner que l'indice national des prix à la consommation est établi sur la base d'observation des prix effectuée auprès d'un échantillon de 17 villes et villages représentatifs des différentes régions du pays. En 2013, le taux

d'inflation annuel a atteint 3,3% (contre 8,9% en 2012), rappelle-t-on. Le gouvernement table sur une évolution de l'inflation de 3,5% en 2014 et de 3% pour 2015, selon le texte de loi de finances. Les autorités publiques se sont engagées, depuis plusieurs années, dans une politique de préservation du pouvoir d'achat des citoyens, et ce, à travers le soutien des prix des produits et des services de base, ce qui a permis de baisser le taux d'inflation et de le maintenir à un niveau «raisonnable». La performance enregistrée, en matière d'inflation, durant les 15 dernières années à l'exception de 2012 où l'évolution de la hausse des prix a dépassé 8%, devrait se poursuivre, avait avancé la Banque d'Algérie.

Ahcene Hadjam

Elle atteindra 25 000 mégawatts à l'horizon 2024

# La production d'électricité sera augmentée

■ «La capacité de production qui était en dessous de 600 mégawatts dans les années soixante est aujourd'hui à 15 000 et atteindra 25 000 à l'horizon 2024», a déclaré Bouterfa à la presse, à l'ouverture d'une exposition des sociétés du groupe Sonelgaz.

Par Tarek G.

La production d'électricité en Algérie verra une hausse à l'horizon 2024, a annoncé lundi à Oran le président-directeur général du groupe Sonelgaz, Noureddine Bouterfa.

«La capacité de production qui était en dessous de 600 mégawatts dans les années soixante est aujourd'hui à 15 000 et atteindra 25 000 à l'horizon 2024», a déclaré Bouterfa à la presse, à l'ouverture d'une exposition des sociétés du groupe Sonelgaz, organisée au palais des expositions de Hai Medina Jdida à l'occasion de la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération nationale.

Le président-directeur général de Sonelgaz a ajouté que la dis-

tribution du gaz connaîtra également une hausse de 53 pour cent à 65 pc dans les cinq prochaines années.

Pour ce qui est des énergies renouvelables, Noureddine Bouterfa a signalé un programme comportant plus de 20 projets d'électricité utilisant l'énergie solaire, qui est en phase de concrétisation pour une capacité de 4 000 mégawatts. Abordant le projet d'une fonderie de pièces de turbines thermiques pour la production d'électricité relevant de la société de maintenance des équipements industriels, une filiale du groupe Sonelgaz à M'sila, le même responsable a annoncé le lancement des travaux avant 2017.

Dans le domaine de la formation, le même responsable a indiqué que le groupe dispose, actuellement à travers le pays, de trois centres qui demeurent «insuffisants», soulignant que le groupe Sonelgaz œuvre à déve-

lopper le centre de formation dans le domaine des services de distribution et de transport de l'électricité ainsi qu'à la programmation d'un centre de formation à Ouargla dans trois ans.

En réponse à une question au sujet de la récupération de certains métiers gérés par des entreprises hors Sonelgaz, il a fait savoir que son groupe récupérera toutes les activités et maintiendra certaines activités comme celles des travaux de nouvelles infrastructures au profit de sous-traitants, déclarant «les métiers de réparation et de maintenance seront récupérés».

Organisée par Sonelgaz, cette exposition enregistre la participation de 39 sociétés relevant du groupe activant dans les domaines de la production et de la distribution du gaz et de l'électricité, la maintenance, le développement de la recherche, la formation et les œuvres sociales. Cette manifestation,

Noureddine Bouterfa,  
P-DG du groupe Sonelgaz



Ph/E. Soraya/A.

qui se poursuivra jusqu'à samedi prochain et dont la cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence des walis d'Oran et Sidi Bel-Abbès, vise à faire découvrir aux visiteurs des réalisations accomplies par Sonelgaz depuis

l'indépendance. Des communications, programmées à cette occasion, aborderont les services et prestations des sociétés relevant du groupe Sonelgaz qui emploie plus de 75 000 travailleurs. T. G./ APS

## Nouvelle promotion de Ooredoo Business Un Smartphone 3G offert pour toute souscription à l'offre Pro-contrôle 3G avec service internet mobile

Ooredoo offre une nouvelle occasion à ses clients Entreprises de profiter pleinement de l'internet mobile haut débit et lance jusqu'au 08 décembre 2014 (inclus), une offre promotionnelle inédite destinée aux professionnels avec à la clef un Smartphone 3G offert. Durant la période promotionnelle, les clients Entreprises pourront bénéficier d'un Smartphone 3G offert pour toute souscription à une offre voix Pro-Contrôle 3G avec le service Internet mobile pour l'un des trois paliers (300 DA, 1000 DA, 2500 DA et 3500 DA). Les clients Entreprises profiteront ainsi des avantages de la 3G et de l'Internet mobile haut débit sur le réseau 3G++ de Ooredoo.

Cette offre promotionnelle attractive est valable dans les 19 wilayas couvertes par le réseau 3G++ de Ooredoo, à savoir : AIN-DEFLA, ALGER, BEJAIA, BISKRA, BLIDA, BOUIRA, BOUMERDES, CHLEF, CONSTANTINE, DJELFA, EL OUED, GHARDAIA, MEDEA, ORAN, OUARGLA, SETIF, SIDI BEL-ABBES, TIPASA et TLEM-CEN.

A travers ces solutions pratiques et innovantes, Ooredoo Business permet aux professionnels de bénéficier d'offres avantageuses adaptées à leurs besoins à travers des services de haute qualité dédiés aux entreprises de diverses tailles.

Communiqué

## Chute des prix du pétrole

### Yousfi plaide pour une démarche consensuelle

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) va agir, jeudi prochain à Vienne, «de manière à avoir une démarche consensuelle» pouvant dégager des solutions a déclaré mardi à Alger le ministre de l'Energie, Youcef Yousfi. «Cette démarche est nécessaire pour dégager des solutions stables», a répondu le ministre lors d'un point de presse tenu en marge de l'inauguration de la première station-service du Gaz naturel comprimé (GNC). Durant cette réunion, les pays membres de l'Opep «vont étudier l'évolution du marché, les déséquilibres qui ont provoqué cette chute des prix et se concerter sur la manière de rétablir l'équilibre du marché», a-t-il avancé. Yousfi a relevé que cette forte baisse des prix du pétrole concernait tous les pays producteurs de pétrole qu'ils soient membres ou non de l'Opep, considérant également que cette chute des cours concerne toute l'industrie pétrolière et gazière. «Nous constatons déjà, dans certaines régions au monde, un tassement sinon une réduction des investissements dans l'exploration et le développement

de nouveaux gisements, ce qui pourrait avoir des conséquences dans le futur», a-t-il avisé. Dans ce sens, il a soutenu que la priorité pour l'Algérie restait la diversification de l'économie nationale. En effet, a-t-il expliqué, les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme, en particulier, «peuvent contribuer d'une manière significative à cette diversification et à la réduction de notre dépendance des hydrocarbures». Il est clair, a-t-il encore développé, que l'Algérie «a besoin de chaque dollar pour accélérer ce processus». Il est à souligner que les 12 membres de l'Opep se réuniront jeudi prochain dans la capitale autrichienne où ils discuteront notamment de leur objectif de production, fixé à 30 millions de barils par jour (mbj) depuis fin 2011, dans un contexte de dégringolade des prix ces derniers mois. Dans une déclaration à la presse faite lundi à son arrivée à Vienne, le ministre saoudien du Pétrole, Ali al-Nouaïmi, a refusé d'indiquer s'il soutiendrait ou non une baisse du plafond de production de l'Opep, tandis que son homologue irakien appelait au contraire à l'action.

«Est ce la première fois qu'il y a une surcapacité ?» sur le marché pétrolier, a lancé le ministre à la presse, selon des propos rapportés par l'agence Dow Jones Newswires. Mais à la question de savoir quelle position l'Arabie Saoudite, le premier producteur de brut au sein de l'Opep, adopterait jeudi, le ministre a répondu : «Cela fait vingt ans que vous me posez des questions. Puis-je vous demander à mon tour : que doit faire l'Opep ?». Mais son homologue irakien, Adel Abdel Mahdi, a appelé à l'action, jugeant que les prix du pétrole brut, qui ont chuté de plus de 30% en cinq mois, «ne sont pas acceptables». «Ils ne sont pas acceptables, bien entendu. Il faut que l'on fasse quelque chose pour redresser les prix», a-t-il déclaré, selon Dow Jones Newswires. Mais le ministre du Pétrole irakien a souligné l'importance de parvenir à une décision consensuelle: «Le plus important, c'est l'unité de l'Opep, c'est que nous parvenions ensemble à un accord pour contrôler les prix du pétrole», a-t-il déclaré.

Bachir L.

## Prix

### Le Brent à 80 dollars

Les prix du pétrole montaient légèrement mardi en cours d'échanges européens, alors que le doute quant à une possible réduction de la production de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) s'installe. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier valait 80,11 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 43 cents par rapport à la clôture de lundi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance gagnait 29 cents, à 76,07 dollars. Les ministres des 12 Etats de l'Opep,

qui se réunissent jeudi, doivent discuter de leur plafond collectif de production, figé depuis trois ans à 30 millions de barils par jour, soit près du tiers du pétrole brut extrait quotidiennement dans le monde. Le ministre algérien de l'énergie, Youcef Yousfi, a déclaré mardi que l'Opep allait agir, jeudi prochain à Vienne, «de manière à avoir une démarche consensuelle» pouvant dégager des solutions stables face à la chute des prix du pétrole. Durant cette réunion, les pays membres de l'Opep «vont étudier l'évolution du marché, les déséquilibres qui ont provoqué cette chute des prix et se concerter sur la manière de rétablir l'équilibre

du marché», a-t-il avancé. Yousfi a relevé que cette forte baisse des prix du pétrole concernait tous les pays producteurs de pétrole qu'ils soient membres ou non de l'Opep, considérant également que cette chute des cours concerne toute l'industrie pétrolière et gazière. Dans une déclaration à la presse faite lundi à son arrivée à Vienne, le ministre saoudien du Pétrole, Ali al-Nouaïmi, a refusé d'indiquer s'il soutiendrait ou non une baisse du plafond de production de l'Opep, tandis que son homologue irakien appelait au contraire à l'action. Mais à la question de savoir quelle position l'Arabie Saoudite, le premier producteur

de brut au sein de l'Opep, adopterait jeudi, le ministre a répondu: «Cela fait vingt ans que vous me posez des questions. Puis-je vous demander à mon tour : que doit faire l'Opep ?». Mais son homologue irakien, Adel Abdel Mahdi, a appelé à l'action, jugeant que les prix du pétrole brut, qui ont chuté de plus de 30% en cinq mois, «ne sont pas acceptables». Mais le ministre du Pétrole irakien a souligné l'importance de parvenir à une décision consensuelle: «Le plus important, c'est l'unité de l'Opep, c'est que nous parvenions ensemble à un accord pour contrôler les prix du pétrole», a-t-il déclaré.

R. E.

## Sidi Bel-Abbès

# Attribution prochaine de logements locatifs

■ 333 logements publics locatifs seront attribués à leurs bénéficiaires d'ici à la fin de l'année en cours.

Par Farid L./APS

Pas moins de 333 logements publics locatifs (LPL) seront attribués avant fin 2014 dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès, a-t-on appris lundi auprès du directeur général de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI).

Ces 333 logements publics locatifs seront attribués à leurs bénéficiaires d'ici à la fin de l'année en cours, a affirmé Bennahar Mohamed lors d'un point de presse, tout en rappelant que depuis le début de l'année 2014, quelque 1 600 logements de cette formule ont été distribués dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès.

Il a également annoncé que près de 3 000 logements seront attribués durant l'année 2015 dans la wilaya dont 1 000 au cours du premier trimestre. M. Bennahar a, au passage, fait savoir que les travaux de réalisation de 2 000 logements publics locatifs ont été lancés le mois d'octobre dernier dans la commune de «Telmouni» relevant de



PH. DR

la daïra de «Mustapha Benbrahim», ajoutant que ceux de 1 000 autres LPL le seront au cours du premier semestre 2015 dans la daïra de Sid Bel-Abbès. Pour sa part, le directeur de l'habitat, Sehailia Khaled a indiqué que 47 029 logements tous programmes confondus ont été inscrits de fin 2009 à 2014 dont 12 103 logements ont été achevés, 18 069 en voie de construction et 15 641 en voie de lancement.

Pour rappel, Sehailia Khaled, a indiqué que quelque 20 615

logements publics locatifs sont inscrits dont 6 031 logements achevés, 9 862 logements en voie de construction, 4 722 en voie de lancement.

Pour ce qui est du logement social participatif (LSP) et le logement promotionnel aidé (LPA), la wilaya de Sidi Bel-Abbès a enregistré au total 9 758 logements inscrits dont 3 739 concrétisés, 3 913 en cours de réalisation et 890 en voie de lancement.

Au chapitre de l'habitat rural, 9 936 unités sont inscrites dont

2 263 achevées, 2 144 en construction et 5 529 en voie de lancement d'ici à la fin de l'année, a-t-on signalé.

Pour le logement public promotionnel (LPP), 1 500 logements sont inscrits dont 500 en cours de construction et 1 000 en voie de lancement, a encore indiqué M. Sehailia ajoutant que pour le programme AADL, la wilaya de Sidi Bel-Abbès a bénéficié de 5 000 logements dont 1 500 sont en cours de réalisation et 3 500 en voie de lancement.

F. L./APS

## Oum El Bouaghi

## Une appréciable récolte de pomme de terre attendue

La production de pomme de terre d'arrière-saison devrait atteindre, cette année dans la wilaya d'Oum El Bouaghi, les 19 440 quintaux, a-t-on appris lundi, auprès de la direction des services agricoles (DSA).

Cette production prévisionnelle ponctuera la récolte actuellement en cours sur une superficie de plus de 121 hectares dans les

communes d'Ain M'lila, Ouled Gacem, Ouled Hamla, Sigus, Amiria et Ksar Sbihi où le rendement devrait dépasser les 250 quintaux par hectare, selon la même source.

La campagne précédente s'était soldée par une production nette de 51 245 quintaux, a indiqué le chef du service de soutien technique à la DSA, Ali Fennazi, estimant qu'au

regard de «l'important potentiel» de la wilaya en matière de périmètres irrigués, le rendement peut être amélioré en cas de disponibilité de la main-d'oeuvre. La pomme de terre d'arrière-saison est cultivée dans les communes citées, mais également à Dhalaâ, Djazia, Belkheir-Chergui, Oued Nini, Berriche et Bir Chouhada.

Rabah G.

## Oran

## La création d'offices oléicoles suggérée

La création d'offices à même de consolider la régulation du marché de l'oléiculture a été vivement recommandée par des agriculteurs ayant pris part à une rencontre d'information et de sensibilisation, organisée lundi à Oran, à l'occasion de la Journée mondiale de l'olivier.

«L'objectif ciblé à travers cette proposition est de promouvoir la production oléicole nationale», a précisé le président de la Chambre de l'agriculture de la wilaya d'Oran, Meftah Hadj Brachemi, lors de cette journée animée au profit de quelque 200 producteurs.

La mise en place d'organismes dédiés à la filière, à l'instar des ex-Offices régionaux de

production oléicole (ORPO), a été suggérée dans ce cadre par M. Brachemi qui voit, en cela, «une solution idoine pour satisfaire la forte demande des consommateurs, voire même à l'international». «La wilaya d'Oran jouit aujourd'hui à elle seule d'importantes potentialités à la faveur des divers programmes de développement du secteur mis en œuvre par l'Etat, dont le soutien financier à l'irrigation», a-t-il souligné.

La rencontre a été également marquée par la participation de la station régionale de l'Institut national de protection des végétaux (INPV) qui a pour rôle d'assurer la veille phytosanitaire contre les différents bio-agres-

seurs, tels ceux nuisibles à l'olivier. Le dispositif de piégeage préconisé par l'INPV a été présenté dans ce cadre par la directrice de la station régionale de l'INPV, Nawel Bekri qui a évoqué «la mouche» et «la teigne» parmi les plus grands ravageurs.

«Pour leur démarche préventive, les agriculteurs bénéficient d'un accompagnement de la part de l'INPV qui leur fournit gracieusement les phéromones, produits phytosanitaires qui neutralisent les bio-agresseurs», a indiqué M<sup>me</sup> Bekri.

La journée d'information et de sensibilisation s'est tenue dans l'enceinte d'une oliveraie privée située dans la daïra de Boutlélis, au sud-ouest de la ville d'Oran.

Le propriétaire, Bakhtaoui Saïd, préside également l'association nationale de promotion de l'oléiculture qui réunit près de 1 200 producteurs. La rencontre a été organisée en partenariat avec la direction des services agricoles, en présence du secrétaire général de wilaya de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), Abdallah Boukhalkhal, ainsi que des opérateurs économiques turcs en quête d'opportunités de partenariat.

La production locale était aussi à l'honneur à la faveur d'une exposition de variétés de produits locaux d'olives, d'huiles, d'oranges et de miel, présentés par une dizaine d'exploitants.

Wahib N.

## Résidant au Centre d'accueil des enfants assistés Relogement d'une soixantaine de familles

QUELQUE 60 familles résidant au Centre d'accueil des enfants assistés 2, situé à Haï Salam, ont bénéficié lundi, de logements sociaux décentes. Le relogement de ces familles a été décidé par les autorités de la wilaya pour permettre au centre de remplir convenablement sa mission d'accueil et de prise en charge de mineurs en difficulté. Le centre abritait des familles composées d'anciens pensionnaires et pupilles de la nation qui ont depuis fondé des foyers.

Plusieurs sites implantés dans les communes d'El Kerma, Oran, Oued Tlelat, Bousfer, Bethioua et Gdyl ont été retenus pour le relogement de ces familles.

L'opération s'est déroulée dans de très bonnes conditions à la faveur des moyens humains et matériels dégagés à cet effet.

W.N.

## Mostaganem 80 exposants au Salon national de l'artisanat

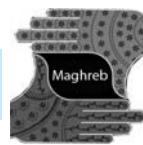
PAS MOINS de 80 exposants prennent part au Salon national de l'artisanat, ouvert lundi au siège de la chambre d'artisanat et des métiers Belhouane-Touati de Mostaganem.

Organisée dans le cadre de la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la glorieuse guerre de Libération nationale et de la Journée nationale de l'artisan, cette exposition étale des gammes variées de produits d'artisanat dont des bijoux, des tapis, des habits traditionnels, des gâteaux et autres produits de vannerie, de poterie et de maroquinerie.

Au programme de ce Salon organisé jusqu'au 29 novembre à l'initiative de la chambre de l'artisanat et des métiers en collaboration avec la direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de Mostaganem, une journée d'étude abordera le rôle du fonds national de promotion des activités de l'artisanat de soutien aux artisans.

Par ailleurs, une centaine d'artisans bénéficieront de trois sessions de formation en décembre prochain en ferronnerie artistique, objets d'art et céramique, visant à relever leur niveau de qualification et à créer un espace d'échange entre artisans, selon le directeur de cette chambre qui a rappelé que 40 artisans ont été formés en gypse artistique et en broderie.

Nawel A.



## Libye

# Des milices reprennent le contrôle de la ville de Kekla

Ph/D. R.



■ Des milices de Zentan, loyales au gouvernement libyen reconnu par la communauté internationale, ont pris le contrôle de Kekla (ouest) après plus d'un mois de combats meurtriers contre les éléments de Fajr Libya, rapportent des médias, citant des sources des deux camps.

Par Zaid G.

Fajr Libya, coalition hétéroclite de milices, avait chassé les milices de Zentan de Tripoli en août, à l'issue de plusieurs semaines de combats ayant fait plus d'une centaine de morts selon des sources locales.

Après s'être emparé de la capitale, Fajr Libya y a installé un gouvernement parallèle et a élargi ses opérations à l'ouest de la capitale, notamment vers Kekla, une petite ville située à 120 km au sud-ouest de Tripoli.

Le 11 octobre, les Zentan et leurs alliés, appuyés par les forces de l'armée de l'air loyales au gouvernement d'Abdallah al-Theni, ont lancé une contre-offensive pour s'emparer de cette ville stratégique de Kekla.

Le chef d'état-major du gouvernement parallèle de Tripoli, Jadallah Al-Abidi, cité par la presse, a reconnu lundi dans un communiqué la perte de Kekla, affirmant toutefois que cette défaite ne signifiait pas l'«effondrement» des forces de Fajr Libya sur les autres fronts de l'ouest où ils affrontent les Zentan.

Les forces de Zentan avaient reçu il y a quelques semaines le soutien du gouvernement d'al-Theni, qui affirmait que cette offensive sur Kekla était placée sous «commandement de l'armée» et visait à «libérer Tripoli». Depuis la chute du régime de Maâmmar Kadhafi en 2011 à l'issue d'un conflit de huit mois, les différentes milices l'ayant combattu font la loi dans

le pays plongé dans le chaos, et les autorités de transition n'ont pas réussi à former une armée et à asseoir leur autorité.

Face aux violences, le gouvernement et le Parlement reconnus par la communauté internationale ont dû fuir dans l'est du pays.

Z. G./APS

Sahara occidental  
**Une ONG britannique exige la libération du prisonnier M'barek Daoudi**

L'ORGANISATION non-gouvernementale basée au Royaume-Uni (Adala) a lancé une campagne internationale appelant à une intervention «urgente» pour sauver la vie du prisonnier politique Mbarek Daoudi en grève de la faim depuis plus de trois semaines à la prison de Salé, Maroc.

Dans une lettre adressée au ministre de la Justice marocain, l'organisation britannique, justice et droit de l'homme au Sahara occidental, a appelé toutes les personnes éprises de paix et de justice à adhérer à cette campagne internationale en signant sa motion qui appelle le gouvernement marocain à la libération de Mbarek Dawdi. Adala a exprimé sa préoccupation concernant la dégradation de l'état de santé de M. Daoudi, exhortant les autorités marocaines à lui permettre l'accès aux traitements médicaux et de contacter régulièrement sa famille et son avocat. Rappelant que Mbarek Daoudi a été emprisonné à cause de ses opinions politiques et sa participation dans des manifestations réclamant la liberté d'expression, Adala a demandé sa libération immédiate et inconditionnelle. L'ONG britannique a également appelé le Maroc à remplir ses obligations vis-à-vis du Traité international sur les droits civils et politiques et la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme en permettant aux activistes sahraouis des droits humains de poursuivre leur travail sans crainte de harcèlement.

R.M./Agence

## Raid aérien et explosions autour de l'aéroport de Tripoli

Un raid aérien a été mené mardi contre l'aéroport de Mitiga, le seul en service à Tripoli, suivi d'explosions quelques heures après une attaque revendiquée par les forces loyales au général Khalifa Haftar, selon des témoins. «Nous avons entendu le vrombissement d'un avion puis des explo-

sions dans le périmètre à l'aéroport», a rapporté l'AFP citant des témoins, sans préciser si le raid avait fait des victimes ou provoqué des dégâts. Des forces loyales au général Khalifa Haftar et au gouvernement mènent actuellement des offensives à l'ouest de Tripoli ainsi qu'à Benghazi (Est) pour tenter

de reprendre les deux plus grandes villes du pays, tombées aux mains de «Fajr Libya», une coalition de milices de l'ouest du pays. La veille, un raid aérien a visé la piste d'atterrissage de l'aéroport de Mitiga, le seul encore en service dans la capitale libyenne Tripoli.

## Tunisie

## Nouvelle donne politique après la présidentielle

Diverses lectures concernant la future carte politique après l'élection présidentielle sont faites lundi par la presse tunisienne alors qu'un deuxième tour se profile pour la fin décembre.

Selon des sondages, la majorité des journaux tunisiens parlent de la tenue d'un éventuel deuxième tour pour départager le président sortant Moncef Marzouki et le chef du parti Nidaa Tounès, Béji Caïd Essebsi, soulignant qu'un léger écart séparerait les deux candidats.

Citant le secrétaire général du mouvement Ennahdha, Ali Laarayedh, «Ettounousia» a écrit que le mouvement «n'hésitera pas à changer ou à reconsidérer sa position concernant l'élection présidentielle en cas d'un deuxième tour», précisant qu'il examinera les résultats du premier tour et se concertera avec ses institutions pour prendre une décision. Ali Laarayedh n'a pas exclu que les partis politiques se

réunissent de nouveau après la proclamation des résultats du premier pour reconsidérer leur position. Dans une interview accordée à «Ettounousia», Mustapha Touati, membre du bureau exécutif du parti «NidaaTounès» a souligné que la future carte politique dépendait des résultats de l'élection présidentielle écartant toute crise politique éventuelle au cas où les partis ayant obtenu des résultats aux législatives décidaient de ne pas participer au gouvernement avec «Nidaa Tounès».

Le journal tunisien «Echourouk» a quant à lui publié les déclarations du secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens, Hussein Abassi, selon lesquelles la Tunisie «s'oriente vers une véritable démocratie vu les conditions d'intégrité et de transparence ayant caractérisé l'élection présidentielle». Il a souligné que quel que soit le futur président, toutes les organisations doivent travailler avec lui pour assurer

la relance du pays. Le journal «El Bayane» a affirmé, pour sa part, que quel que soit le président élu, les options économiques du prochain gouvernement sont plus importantes précisant que «le plus grand défi du gouvernement est de répondre aux aspirations des Tunisiens, regagner leur confiance et garantir la stabilité et la sécurité du pays». Le journaliste Nouredine Mebarki a écrit dans le journal «Essarih» que le mouvement Ennahdha (69 députés) et le parti Nidaa Tounès (vainqueur des législatives) sont les plus concernés par les tractations et les alliances pour la formation du futur gouvernement.

Les électeurs tunisiens ont voté dimanche pour élire un nouveau président près de quatre ans après la chute du régime de Zine El-Abidine Ben Ali (2011). Le taux de participation avait atteint à 20 heures 64,5 % en Tunisie et 29,68 % à l'étranger.

Ahmed Ch.

## Maroc

## Au moins 28 morts dans des intempéries

Au moins 28 personnes sont mortes dans les intempéries «exceptionnelles» et inondations qui ont frappé ce week-end plusieurs régions du Maroc particulièrement la région de Guelmim (sud-ouest), selon un nouveau bilan officiel provisoire communiqué lundi. De violents orages

ont entraîné des inondations et d'impressionnantes crues d'oueds (rivières) dans une large partie du sud marocain, au pied des massifs de l'Atlas. L'alerte météo a pris fin lundi midi. Onze nouveaux cadavres ont été repêchés à proximité de l'oued Talmaadart, dans la région de

Guelmim, selon les autorités locales citées par l'agence MAP, portant ainsi à 28 le nombre de morts. Ce secteur de Guelmim, ville située à 200 km au sud d'Agadir, est le plus touché avec 24 victimes décédées, d'après les mêmes sources. Parmi elles, six, dont une fillette de neuf ans,

ont été emportées par les eaux en furie de l'oued Tamsourt. Deux autres personnes sont encore portées disparues dans la zone, et au moins cinq sur l'ensemble des régions touchées, dont celles de Ouazazate et Marrakech.

APS



Etats-Unis

# Nuit d'émeutes à Ferguson après la relaxe d'un policier blanc

■ Immeubles incendiés, policiers pris pour cibles, commerces pillés: la ville américaine de Ferguson a connu une nuit d'émeutes et de violences après l'annonce lundi soir de l'abandon des poursuites à l'encontre d'un policier blanc ayant tué en août un jeune Noir désarmé.

Par Ali O.

Dès l'annonce du verdict prononcé par un jury populaire, les violences ont éclaté dans la petite ville du Missouri (Centre) tandis que, de Seattle à New York en passant par Chicago et Los Angeles, des milliers d'Américains descendaient dans les rues pour dénoncer «le racisme qui tue». A Ferguson, où la mort de Michael Brown, abattu à 18 ans de six balles par un policier, avait déjà déclenché de graves émeutes raciales, les échauffourées ont opposé les manifestants aux forces de l'ordre, d'abord devant le commissariat de police avant de s'étendre dans la ville. «Pas de justice, pas de paix», scandaient les manifestants en colère, sourds aux appels au calme lancés un peu plus tôt par le président Barack Obama et la famille Brown. Selon le chef de la police du comté de Saint-Louis Jon Belmar les forces de l'ordre ont été la cible de nombreux tirs - 150, selon son propre décompte - qui n'ont pas fait de victime. Les policiers, qui avaient reçu des renforts de la Garde nationale et du FBI, ont riposté à coups de gaz



Ph. &gt; D. K.

lacrymogènes, matraques, et grenades aveuglantes pendant que dans certaines rues se déroulaient de véritables batailles rangées au cœur de cette banlieue de Saint-Louis, sillonnée par des véhicules blindés. De nombreux commerces ont été pillés, des véhicules et bâtiments incendiés. A 02h30 locales, douze immeubles étaient en flammes, a précisé Jon Belmar, lors d'une conférence de presse. 29 manifestants ont été arrêtés. Le gouverneur du Missouri Jay Nixon,

qui avait décrété l'état d'urgence dans la crainte de violences, a demandé de nouveaux renforts de la garde nationale. Après trois mois de délibérations, le procureur du comté de Saint-Louis a annoncé lundi soir que l'agent de police, Darren Wilson, ne serait pas inculqué, le jury ayant considéré qu'il avait agi en état de légitime défense après une «altercation». «Il n'y a pas de doute que l'agent Wilson a causé la mort» de Michael Brown, a déclaré à la presse le procureur Robert McCulloch, parlant de «décès tragique». Mais les douze jurés, neuf Blancs et trois Noirs, qui ont mené une instruction «complète et profonde», «ont déterminé qu'il n'y a pas de raison suffisante pour tenter des poursuites contre l'officier Wilson». «Le devoir d'un grand jury est de séparer les faits de la fiction», a-t-il insisté, rappelant que les jurés avaient entendu une soixantaine de témoins 70 heures durant, examiné des cen-

taines de photos et d'éléments à charge et écouté trois médecins légistes. «C'est une chose qu'ils ont toujours faite. J'ai 63 ans, j'ai vu cela à l'époque de Martin Luther King. Ils n'ont pas changé et ne changeront jamais», déclarait un homme interrogé par l'AFP dans une rue de Ferguson. Pat Bailey, une habitante de Saint-Louis à la retraite, s'attendait elle aussi à cette décision: «J'ai vécu suffisamment longtemps pour savoir que les Afro-Américains ne sont pas considérés comme des êtres humains». Peu après l'annonce de la décision, le président Obama et la famille de Michael Brown ont exhorté la foule à manifester dans le calme et la police à faire preuve de «retenue». Devant la Maison Blanche, la foule brandissait des pancartes réclamant «Justice pour Mike Brown» et scandait «les mains en l'air, ne tirez pas». Le ministre de la Justice Eric Holder a rappelé que l'enquête fédérale se poursuivait.

«Elle est indépendante de l'enquête locale depuis le début et le restera», a-t-il déclaré, assurant que les autorités fédérales se garderaient de tirer des «conclusions hâtives». La famille du jeune Noir s'est dit «profondément déçue que le tueur de (leur) enfant ne soit pas confronté aux conséquences de ses actions». La mort de Michael Brown en août a ravivé le débat sur l'attitude des forces de l'ordre et les relations raciales aux États-Unis, vingt-deux ans après l'affaire Rodney King et les émeutes qui avaient embrasé Los Angeles après l'acquiescement de quatre policiers blancs filmés en train de passer à tabac un automobiliste noir. Dans son message, le président Obama a d'ailleurs mis en garde contre la tentation de «dissimuler les problèmes» liés au racisme aux États-Unis. «Dans trop de régions du pays, il existe une profonde défiance entre les forces de l'ordre et les communautés de couleur», a-t-il souligné. Michael Brown, qui n'était pas armé, a été tué par Darren Wilson d'au moins six balles en plein jour dans une rue de Ferguson le 9 août. Une vingtaine de minutes auparavant, le jeune homme avait été filmé dans une supérette en train de voler une boîte de cigarets. Des témoins avaient affirmé qu'il avait les mains en l'air au moment où le policier a fait feu. Mais, selon le procureur, plusieurs témoins oculaires se sont rétractés devant le grand jury ou ont été contredits par les indices matériels. Le procureur a annoncé que la quasi-totalité des éléments examinés par les jurés seraient publiés.

A. O.



## Points chauds

### Concessions

Par Fouzia Mahmoudi

Qui aurait imaginé il y a quelques années encore que l'Irak, ce pays que l'ancien président Républicain Georges W. Bush avait dans sa ligne de mire, serait un jour, théoriquement, le meilleur allié des Américains. Alors certes, aucune alliance officielle n'a été mise en place mais il est certain qu'aujourd'hui plus que jamais les intérêts de Washington et de Téhéran, concernant le dossier brûlant irakien, se télescopent. Et alors qu'il y a moins de deux ans Israël, grand allié historique des États-Unis, envisageait le plus sérieusement du monde de bombarder l'Irak, les Américains semblent bien pour leur part sur le point d'engager des discussions de coopération inédite avec les Iraniens. Et si Washington et Téhéran traîneraient des pieds, une coopération pourrait bien être indispensable pour enrayer l'expansion des factions jihadistes qui terrorisent aujourd'hui l'Irak. Des factions sunnites qui effraient un régime chiite isolé dans la région. Pourtant, les Iraniens tentent de négocier leur aide contre des assouplissements dans les négociations sur le nucléaire. Une situation qui agace de plus en plus parmi les Républicains américains qui réprouve la stratégie de Barack Obama et réclament des actions militaires armées en Irak pour enrayer l'avancée des factions jihadistes. L'on déplore en effet parmi les Républicains le possible renforcement que pourrait tirer le Hezbollah libanais et l'Irak d'une alliance ne serait-ce que temporaire avec les Américains. Aujourd'hui, d'ailleurs plus que l'invasion en Irak c'est bien plus le retrait complet des troupes d'Irak qui suscite la critique outre-Atlantique. Selon les opposants de Barack Obama ce serait ainsi bien plus la mauvaise gestion du départ américain d'Irak qui aurait conduit à la situation actuelle. D'ailleurs, ils sont nombreux à affirmer qu'en 2009 date du début du retrait la situation en Irak, bien que loin d'être satisfaisante, était néanmoins bien meilleure qu'aujourd'hui. Obama est ainsi aujourd'hui au pied du mur n'ayant à sa disposition aucune solution satisfaisante pour désamorcer la situation explosive qui règne en Irak. Malgré tout il devra prendre une décision très rapidement tant chaque jour l'état du pays, «libéré» par les Américains il y a onze ans, se dégrade dangereusement. Mais il apparaît de plus en plus évident que quelle que soit la solution choisie par Obama, elle sera décriée et l'occasion pour ses détracteurs de critiquer sa politique et ses actions.

## Nigeria

### Plus de 45 morts dans un double attentat à Maiduguri

Plus de 45 personnes ont été tuées par un double attentat à la bombe qui a frappé hier un marché populaire de Maiduguri, dans le nord-est du Nigeria, selon une employée de l'équipe médicale et des témoins.

Une bombe cachée dans un rickshaw a explosé vers 11h00 (10h00 GMT) dans le Monday Market, un marché très populaire, du centre-ville, et la détonation a retenti dans tout le centre-ville, avant que ne s'élève une épaisse fumée noire, selon un journaliste de l'AFP.

Un court instant plus tard, alors qu'une foule s'était formée pour porter secours aux victimes, une kamikaze qui avait caché une bombe sous son hijab, prétendant porter un bébé sur son dos, s'est fait exploser au même endroit, selon des témoins. «Cette femme avait atta-

ché des explosifs sur son dos, comme un bébé, et elle s'est frayé un chemin vers le lieu de la première explosion», a déclaré Abubakar Bello, un vendeur de poulet du Monday Market. Selon Dogara Shehu, de l'équipe médicale sur place, plus de 45 personnes ont été tuées, dont certaines ont été complètement décapitées, un récit qui concorde avec celui de plusieurs autres témoins. Un responsable des services de secours nigériens (Nema) a pour sa part confirmé que beaucoup de gens ont été tués, sans pouvoir donner de bilan plus précis.

Le Monday Market avait déjà été la cible d'un attentat à la bombe attribué à Boko haram, dans lequel au moins 15 personnes avaient péri le 1er juillet. Selon un marchand, Usman Babaji, la première bombe était

dissimulée dans un tricycle à moteur, un moyen de transport populaire dans le pays.

L'attentat n'a pas encore été revendiqué mais Maiduguri, la capitale de l'État de Borno, où Boko Haram a été fondé il y a plus de dix ans, a été la cible de très nombreuses attaques du groupe islamiste. L'insurrection et sa répression par l'armée ont fait plus de 13 000 morts depuis 2009. Les affrontements entre l'armée et les insurgés ont d'abord été quasi quotidiens à Maiduguri. Boko Haram s'est ensuite concentré sur des régions plus reculées du Nord-Est.

Le groupe islamiste s'est emparé de plus d'une vingtaine de localités dans l'État de Borno et dans les États voisins de Yobe et Adamawa, où il dit avoir créé un califat islamique.





## Le festival arabo-indien de passage à Tizi Ouzou

## Le public découvre la danse «kathak»

■ Le festival arabo-indien continue de créer la joie dans différentes villes du pays. A Tizi Ouzou, la troupe indienne «Sufi Kathak» a surpris le public avec un spectacle de musiques et danses puisé dans le patrimoine hindou imprégné d'une touche de mysticisme soufi, rappelant la danse des Derwiches tourneurs par le geste et le costume. En effet, c'est tout le monde qui dansait lundi soir à la maison de la culture de la ville.

Par Abla Selles

Un spectacle de danse «Kathak» a été présenté, lundi après-midi à la maison de la culture de Tizi Ouzou, par la troupe indienne «Sufi Kathak». Cette dernière n'a pas laissé indifférent le public qui, sous le charme de la prestation, a fortement applaudi les danseurs.

Se produisant dans le cadre du festival arabo-indien, ouvert jeudi dernier à Alger avec des programmations dans huit

wilayas, la troupe, dirigée par la danseuse Prerana Shrimali, a offert au public nombreux, un spectacle de musiques et danses puisé dans le patrimoine hindou imprégné d'une touche de mysticisme soufi, rappelant la danse des Derwiches tourneurs par le geste et le costume. Riche en gestuelles, les danseurs, accompagnés sur scène par quatre musiciens, ont reproduit sur scène face à un public interactif, attentif et visiblement captivé par le spectacle, des danses où le



travail des pieds, ornés de grelots pour donner le rythme, et la rapidité des pirouettes, sont impressionnants.

Comme pour toutes les danses indiennes, cette danse qui date de plus de sept siècles et qui

remonte à l'époque des troubadours nomades appelés Kathak, d'où son nom, est très expressive car reposant sur le langage mimique.

A la fin du spectacle, le représentant de la troupe Kumar

Baurav a exprimé à la presse sa joie d'être en Algérie où «le public est très sympa, gentil et énergique».

Nous sommes très heureux de rencontrer le peuple algérien et d'être en Algérie qui est un très beau pays», a-t-il dit. La troupe, composée de neuf membres dont quatre musiciens et quatre danseurs et d'un technicien, créée depuis dix ans déjà s'est produite dans plusieurs pays arabes et occidentaux.

Il est à noter que le festival arabo-indien se poursuit dans six villes algériennes. Plusieurs troupes et solistes arabes et hindous prennent part à cette deuxième édition du festival. Les villes concernées par les spectacles qui s'inscrivent dans le cadre de cet événement artistique et culturel sont Alger, Boumerdès, Aïn Defla, Tizi Ouzou, Annaba, Tlemcen et Tipaza. A. S.

## Constantine capitale 2015 de la culture arabe

## Une grande fresque dédiée à la ville en ouverture de l'évènement

L'ouverture officielle de la manifestation Constantine capitale de la culture arabe sera marquée, le 16 avril 2015, par la présentation d'une grande fresque sur le cheminement de l'antique Cirta de la période numide à aujourd'hui, a indiqué lundi à l'APS le directeur de la culture,

Djamel Foughali. Cette fresque historique qui sera produite par l'Office national de la culture et de l'information (ONCI), mettra à contribution «plusieurs dizaines d'artistes et de comédiens algériens» qui permettront au public constantinois et aux invités de découvrir le parcours de cette ville bimillénaire à travers les époques aux plan scientifique, religieux, révolutionnaire et culturel, a souligné le responsable.

La présentation de cette fresque aura pour théâtre la toute nouvelle salle de spectacles de

type Zénith, de 3 000 places, dont les travaux de construction tirent à leur fin à la cité Zouaghi-Slimane, a précisé M. Foughali.

Cette fresque sera l'œuvre de talents «exclusivement» algériens, a souligné le directeur de la culture, précisant que l'idée initialement retenue d'organiser un concert de musique symphonique à l'ouverture de cette manifestation a finalement été abandonnée au profit de cette fresque artistique, mieux indiquée pour présenter, par de la musique spécialement composée pour la cir-

constance, des chants, des danses et de la poésie, l'Histoire authentique de la ville du Vieux Rocher.

Toutes les personnalités illustres ayant vécu dans la région de Constantine, de Massinissa jusqu'à l'imam Abdelhamid Benbadis, en passant par Malek Bennabi, Malek Haddad ou encore Redha Houhou «revivront» l'espace de ce spectacle dont les préparatifs vont bon train, a encore indiqué M. Foughali. L. B.

## Festival «Théâtre sans production» d'Alexandrie

## L'Algérie représentée par le monodrame «Maya»

Le monodrame «Maya» du théâtre régional de Sidi Bel-Abbès (TRSBA) participe, aux côtés d'autres troupes arabes et étrangères, au 6<sup>e</sup> Festival international «Théâtre sans production» d'Alexandrie, prévu jusqu'au 30 novembre, rapportent les médias égyptiens. «Maya», interprétée par Souad Djenati, a participé à plusieurs manifestations dans les pays arabes, à l'instar du Soudan et des Emirats arabes unis.

La pièce aborde les préoccupations de la jeunesse algérienne, les fléaux qui l'affectent et dont certains aboutissent à des drames, à

l'exemple de l'émigration clandestine. «Théâtre sans production», est une opportunité de contourner les problèmes de financement, en montrant qu'il est possible de réaliser et produire des spectacles en ayant pour seule ressource l'inventivité et la créativité.

Outre l'Egypte, pays organisateur, et l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Koweït, la France, le Liban, la Tunisie et le Maroc participent au Festival «Théâtre sans production», organisé par des associations culturelles locales, en collaboration avec la Bibliothèque d'Alexandrie. Le festival décerne le prix de «la



meilleure solution créative» qui sanctionne les travaux qui auront le mieux respecté les critères de participation. Le Festival international «Théâtre sans production» vise à «offrir, sans limitation aucune, des opportunités

aux jeunes dans le but de les encourager à pratiquer le quatrième art dans un cadre propice à la mise en valeur de leur créativité, loin de toute dépendance financière».

F. H.

M. K.

### Journées cinématographiques de Bahreïn «Harraga» de Merzak Alouache à la première édition

LE FILM «Harraga» du réalisateur algérien Merzak Alouache participera à la première édition des «journées cinématographiques de Bahreïn» prévue à Manama du 26 au 30 novembre, a-t-on appris auprès des organisateurs.

«Harraga» (2010), une production franco-algérienne d'une durée d'1h 35mn qui traite de «la migration clandestine» a participé dans plusieurs manifestations cinématographiques internationales et a été primé aux festivals des Emirats arabes unis et d'Espagne.

La première édition des journées cinématographiques de Bahreïn qui axera sur le cinéma asiatique rendra hommage à des cinéastes arabes, à l'instar de Khaled Seddik (Koweït) et Daoud Abdessaid (Egypte).

Parmi les films participant à cette manifestation, «Maousim Erridjal» (Tunisie), «Rassail el bahr» (Egypte), «Habibi biyestannani inda el bahr» (Palestine) et «Saout el bahr» (Emirats), outre des films de Turquie, des Etats-Unis d'Amérique, du Mexique, du Danemark et du Cambodge.

Organisé par le ministère bahreïni de la Culture, le festival sera marqué par de nombreuses conférences traitant notamment des thèmes «la mer dans le cinéma» et «Cinéma et Télévision».

## Agenda culturel

**Centre culturel Mustapha Kateb**  
Jusqu'au 4 décembre :

Exposition de peinture de l'artiste Karim Tebaïla.

**Salle Ibn Zeydoun de Riadh El-Feth**

Du 5 au 10 décembre :

Huitième édition du Festival national de la musique andalouse çanaa.

Dimanche 7 décembre:

Concert de la troupe musicale de l'association Biban El Andalous de Bordj Bou- Arréridj.

**Librairie Omega Aurassi**

Samedi 29 novembre:

Séance de vente-dédicace avec Soraya Bouamama, journaliste à l'ENTV, autour de son livre/témoignage Des papiers qui étaient non publiables paru aux éditions Anep.

**Salle Ibn Khaldoun**

Vendredi 28 novembre:

Soirée musicale animée par Hamidou.

**Complexe culturel Laâdi-Flici**

Samedi 29 novembre:

Concert de gnawi animé par le groupe Diwan El-Bahdja.

**Galerie d'arts Aïcha-Haddad**

Jusqu'au 2 décembre :

Exposition de peinture de l'artiste Hakim Akhenak.

**Maison de la culture de Béjaïa**

Jusqu'au 28 novembre :

Troisième édition du Salon du livre

## Coup-franc direct



### La mode du changement

Par Anouar M.

On pensait que les entraîneurs étaient les victimes toutes indiquées des présidents des clubs de Ligue 1 et surtout avec les nombreux limogeages enregistrés en ce début de saison et qui fait que le coach est toujours menacé par des présidents sans scrupule qui ne pensent qu'à sauver leur tête. Seulement on voit que même ces entraîneurs sont tentés par le changement qui est devenu comme une mode. Ainsi, certains techniciens n'attendent pas à ce qu'ils soient remerciés et prennent la poudre d'escampette dès qu'ils sentent que la pression monte et qu'ils sont donc proches du limogeage. Ils préfèrent prendre les devants et s'en aller monnayer leur talent ailleurs. Cette «mentalité» concernait dans un premier temps les techniciens algériens qui ne savent pas ce qu'est la stabilité, mais le phénomène touche maintenant même les entraîneurs étrangers qui pensent qu'il est mieux de faire deux à trois clubs lors d'une saison pour ramasser une fortune. Ce qu'ils font n'est pas donc fortuit mais bien calculé car ils estiment qu'il vaudrait mieux changer de clubs pour tenter de fuir la pression et surtout profiter d'une certaine aura pour faire fortune. Les dirigeants de la balle ronde nationale doivent donc faire tout ce qui est en leur possible pour tenter de mettre fin à ce genre de pratique qui ne pourra certainement pas faire avancer les choses dans notre championnat qui devient de plus en plus médiocre.

A. M.

### Arabie Saoudite

## L'entraîneur Rouabah entrainera Al-Ittifaq

L'entraîneur Toufik Rouabah a rejoint, dimanche, la capitale saoudienne Riyadh où il s'est engagé avec la formation d'Al-Ittifaq, pensionnaire du Championnat de division 2 saoudienne de football, a appris l'APS auprès d'une source proche du



deuxième expérience du coach algérien en Arabie Saoudite. Il avait pris les rênes techniques d'Al-Taâwoun depuis la saison dernière, avant qu'il ne soit démis de ses fonctions après trois journées du début de cet exercice. Avant qu'elle n'engage Rouabah, la direction d'Al-Ittifaq était en contact avancé avec un autre technicien algérien, Djamel Menad, qui avait entamé la saison avec Al-Wihda, pensionnaire de la deuxième division saoudienne.

### JSM Béjaïa

## Heddane succède à Fergani

Le technicien Mustapha Heddane est devenu le nouvel entraîneur de la JSM Béjaïa (L2 de football), en remplacement d'Ali Fergani, a appris l'APS lundi auprès de l'intéressé. «J'ai rencontré ce lundi les dirigeants de la JSMB et nous nous sommes entendus sur un contrat qui court jusqu'à la fin de la saison, avec comme principal objectif l'accession en L1», a affirmé à l'APS le nouveau coach de l'équipe de Yemma Gouraya.



### Mondiaux-2015 de natation (petit bassin)

## Sahnoune peaufine sa préparation



Le nageur algérien Oussama Sahnoune est entré en phase finale de sa préparation aux Mondiaux-2014 en petit bassin (3-7 décembre à Doha) en prenant part au championnat de France dans la ville de Montpellier qui a pris fin dimanche. Le rendez-vous de Montpellier a été une occasion pour le sociétaire du Cercle des nageurs de Talence (Bordeaux, France) de revoir sa copie à quelques jours des championnats du Monde, lui qui ambitionne de se racheter après avoir raté les Mondiaux-2012 à Istanbul à cause d'une angine. Il a réussi ainsi à battre le record d'Algérie sur 200m nage libre en petit bain, détenu par Nabil Kebbab depuis 2008, en réalisant 1min 47sec 86/100 contre 1min 48sec 03/100 pour l'ex-nageur, bien que cette distance ne soit pas l'une de ses spécialités. «Ce championnat de France a été une étape préparatoire en vue des Mondiaux qui sont, pour moi, plus importants. Et malgré la fatigue et le fait de ne pas être encore en forme, j'ai réussi à battre le record d'Algérie en 200m nage libre», a déclaré le jeune nageur de 22 ans. Outre ce nouveau record d'Algérie, le natif de Constantine s'est classé 4<sup>e</sup> dans les épreuves phares du 50m (22.08) et 100m (48.40) nage libre, derrière notamment des monstres de la natation française comme Florent Manaudou et Agnel Yannick, tous les deux champions olympiques, champions du Monde et multiples champions d'Europe. Pour l'actuel numéro un de la natation algérienne, vainqueur de 2 médailles d'or, 4 en argent et 1 en bronze lors des championnats arabes de septembre-2014 au Maroc, le fait de reculer de la place de vice-champion de France en 50m nage libre à la 4<sup>e</sup> position, n'est pas alarmant. «J'étais vice-champion de France lors du dernier exercice car c'était mon objectif de fin de saison. Mais actuellement, ce sont les championnats du Monde au Qatar que je vise», a-t-il justifié.

# MC Alger

## Arthur Jorge est arrivé

Le coach portugais, Arthur Jorge, est arrivé avant-hier après-midi à Alger pour prendre en main la formation du Mouloudia d'Alger après avoir été contacté par les dirigeants qui souhaitaient arriver à un accord final depuis quelque temps pour prendre en main la formation du Doyen qui est sans entraîneur depuis le limogeage de Boualem Charef et qui était intervenu après la défaite face au CR Belouizdad lors du derby algérois.

Par Anouar M.

Jorge qui a entraîné Rabah Madjer en 1988 au FC Porto a aussi coaché de nombreux clubs européens et a officié même dans les pays du Golfe. Les dirigeants du club algérois ont pensé à lui car ils considèrent qu'il est le seul capable de rendre au Mouloudia son lustre alors qu'il se trouvait dans une situation très difficile et occupe la dernière place du classement de la Ligue 1. Cela a été difficile de trouver un accord avec lui surtout qu'il avait quelques appréhensions par rapport à la situation que vit le club qui est dans une situation vraiment très difficile, mais les dirigeants ont réussi quand même à le convaincre.

En outre, Jorge a exigé qu'il soit assisté par l'ancien international brésilien Valdo Cândido de Oliveira Filho, plus connu sous le simple nom de Valdo, qu'il avait eu sous sa coupe au Paris Saint Germain au début des années 1990. Le probable entraîneur du Mouloudia a, par ailleurs, rallié hier la ville de Sétif pour



Arthur Jorge pourra-t-il rendre le sourire aux fans du MCA ?

Ph. > DR.

superviser le MCA lors du match retard qui l'opposera au champion d'Afrique, l'ES Sétif.

Il sera présenté à la presse aujourd'hui au cours d'une cérémonie symbolique durant laquelle il signera un contrat de 18 mois, comportant une clause permettant aux Mouloudéens de le résilier en cas de mauvais résultats d'ici à la fin de

cette saison, précise-t-on de même source. C'est une mission casse-cou qui attend le champion d'Europe en titre avec Porto en 1988 et qui devra remettre l'équipe sur rails sachant que les responsables du club tablaient sur une place au podium avec les moyens colossaux mis à la disposition de la formation algéroise.

A. M.

### USM Alger

## La direction engagera un attaquant et un défenseur

L'USM Alger (Ligue 1 de football) compte engager un attaquant et un défenseur central lors de la prochaine période des transferts d'hiver, selon les besoins définis par le staff technique, a-t-on appris auprès de la direction du club algérois. La commission de recrutement est en train d'étudier plusieurs curriculum vitae (CV) de joueurs étrangers qui seront bientôt invités à subir des tests en vue de leur recrutement, précise la même source. Aucun

joueur local n'est actuellement sur les tablettes de l'USMA «en raison de leur engagement avec leurs clubs respectifs». Par ailleurs, l'USMA compte effectuer un stage «probablement à l'étranger», ponctué par des matches amicaux, lors de la trêve que va observer la compétition à la fin de la phase aller.

La direction devrait fixer la date et le lieu exacts de ce stage à l'issue de la publication du calendrier de la phase retour par la Ligue de football

professionnel (LFP). Après un passage à vide, l'USMA a su reprendre du poil de la bête en enchaînant trois succès de rang, dont le dernier a été réalisé samedi face au voisin du MC Alger (1-0).

A l'issue de la 11<sup>e</sup> journée, le champion d'Algérie en titre occupe la 2<sup>e</sup> place au classement avec 18 points, en compagnie de l'USM El-Harrach et du CS Constantine, à deux longueurs du leader, le MO Béjaïa.

### WA Tlemcen

## Le Serbe Todorov à la barre technique

Le technicien serbe Ivica Todorov est devenu le nouvel entraîneur du WA Tlemcen (Ligue 2 de football), en remplacement de Lakhdar Belloumi, démissionnaire, a-t-on appris auprès de la direction du club. «Todorov est notre nouvel entraîneur, il est attendu ce lundi soir à Alger pour finaliser son contrat et entamer ses fonctions.

C'est un technicien qui a déjà fait ses preuves ailleurs, je pense que son profil correspond parfaitement au WA», a affirmé le président du club, Abdelkrim Yahla. Lakhdar Belloumi qui avait entamé la saison avec le WAT avait décidé de jeter l'éponge à l'issue de la 8<sup>e</sup> journée, en raison d'un différend avec la direction, né suite à la grève enclenchée par certains joueurs cadres.

«Nous allons proposer à Todorov un contrat jusqu'à la fin de la saison, dans le cas où il parviendrait à mener l'équipe vers de bons résultats, il sera automatiquement prolongé», a-t-il



ajouté. Ivica Todorov (60 ans), avait pris en charge plusieurs formations notamment en Afrique, à l'image de Mangasport (Gabon), WA Casablanca (Maroc), et FC Canon (Gabon).

Il était pressenti il y a quelques jours à la tête de la barre technique du CS Constantine (Ligue 1/Algérie), avant que les négociations n'échouent.

### ES Sahel

## L'ES Sétif veut Beldjilali

L'ES SÉTIF, récent vainqueur de la Ligue des champions d'Afrique de football, a fait une proposition au milieu offensif Kaddour Beldjilali, qui a émis le vœu de quitter l'ES Sahel de Tunisie et rentrer en Algérie, a-t-on appris auprès de la direction du club des Hauts-plateaux. L'Entente mise énormément sur cette transaction pour renforcer ses rangs, surtout qu'elle court plusieurs lièvres à la fois cette saison (Championnat et Coupe d'Algérie et Ligue des champions d'Afrique), ajoute la même source. Beldjilali, ex-capitaine de la JS Saoura (L1), avait signé, l'été dernier, un contrat de trois ans au profit de la formation de Sousse, contre la somme de 300 000 euros encaissée par son ex-club. Mais le joueur de 25 ans a déclaré récemment à la presse algérienne qu'il comptait résilier son contrat avec l'ES Sahel «pour des raisons familiales». Une opportunité vite saisie par les Sétifiens qui sont entrés en course pour s'adjuger ses services.

### LA QUESTION DU JOUR

## La CNLTD franchit le rubicon

Par Mohamed Habili

Lors de sa dernière sortie médiatique, la CNLTD, ou plus exactement le comité exécutif des trente qu'elle s'est donné, siglé ISCO quant à lui (Pour Instance de Suivi et de Coordination), a fait savoir qu'il n'était plus sur la revendication de l'application de l'article 88, que cela était pour lui de l'histoire ancienne, que ce que désormais il demandait, ou plutôt exigeait, ce n'était rien moins qu'une présidentielle anticipée. Un ténor de l'opposition, comme ces gens se nomment collectivement désormais, sans se soucier le moins du monde de la véracité du titre, a bien voulu expliquer la différence entre les deux mots d'ordre. Le premier, qui veut la destitution de Bouteflika pour raison de maladie, se fonde sur des arguments juridiques, à la différence du second qui lui est résolument d'ordre politique. Qui s'en tient au premier se met dans la position de qui se prépare à aller devant un tribunal plaider pour la nécessité qu'il y a à destituer un président trop malade pour remplir ses fonctions. De cette façon, la décision ne lui appartient pas, mais à la juridiction devant laquelle est portée l'affaire. Le sort de Bouteflika, dans ce cas de figure, se jouerait arguments contre arguments, en aucun cas en vertu du rapport de force, comme dans un procès au civil somme toute. La victoire devrait revenir à la partie présentant le dossier le plus convaincant, non pas à celle qui serait politiquement et matériellement la plus forte. Ici c'est le règne de la raison la plus juste, non pas de la raison du plus fort. On peut se figurer la scène comme suit : le public est convié à un tribunal, il y a un juge sur une estrade surélevée, qui arbitre un litige opposant deux parties, sauf que la personne en cause n'est pas visible, elle est

médicalisée à l'arrière-plan, où elle attend qu'on décide de son sort. Qu'elle reste président ou qu'elle cesse de l'être ne dépend plus d'elle mais de l'habileté de ses avocats. Mais ça, c'était avant, avant que la CNLTD ne change d'exigence et de décor. Désormais, il ne s'agit plus de soumettre Bouteflika à un procès en destitution, mais de passer d'un bond à l'après-Bouteflika. A une élection anticipée. On peut se représenter la scène comme suit : Bouteflika n'est plus dans une cellule attendant l'issue du procès qui lui est fait, il a disparu, sinon décédé, il appartient au passé, bien que récent, et le pays, parce qu'ainsi l'a voulu une opposition toute-puissante, s'apprête à entrer dans une course présidentielle en vue justement de lui donner un successeur. C'est très exactement à ce point que se poste maintenant la CNLTD. Exit l'article 88, place à l'élection anticipée. C'est ce que l'autre a appelé le passage du stade juridique, et judiciaire, au niveau politique. Jusque-là la CNLTD a été trop débonnaire. Elle a pris son Bouteflika en patience. Mais là, sa coupe est pleine, elle saute le pas ; que dis-je, elle a déjà sauté le pas : Bouteflika n'est plus président, elle l'a destitué d'autorité il y a quelques jours, proprement, d'une déclaration d'elle à l'issue de la réunion de son bras armé l'ISCO, néanmoins sans violence ni bavure aucune. Ne reste plus maintenant qu'une ou deux bricoles à mettre au point : convoquer le corps électoral, fixer une date pour l'élection, mettre sur pied une commission indépendante pour garantir une élection irréprochable. Ce qui du reste ne saurait tarder désormais, la CNLTD n'ayant pas la réputation de parler pour ne rien dire. Si elle a décidé de passer aux choses sérieuses, eh bien, il faut s'attendre à ce qu'elle joigne bientôt l'acte à la parole.

M. H.

## LES TUNISIENS SONT APPELÉES À UN SECOND TOUR



Loumis

Djalou@hotmail.com

### Sit-in du personnel médical de l'hôpital de Dellys

## Agression d'un chirurgien dans l'exercice de ses fonctions

Le personnel médical, médecins, chirurgiens et paramédicaux, du centre hospitalier de Dellys, ont observé avant-hier, un sit-in devant le siège de la direction de l'établissement, condamnant l'agression dont a été victime un chirurgien du service d'orthopédie.

Par Ahmed K.

« Un manque de sécurité flagrant est constaté dans cet établissement, le personnel est soumis au quotidien à toutes les menaces de certains individus », ont repris les protestataires. « La raison pour laquelle nous réclamons plus de sécurité », ont-ils ajouté. Selon des informations,

l'incident est survenu après que la victime, un chirurgien, ait refusé d'opérer un patient pour manque de moyens, notamment de réanimation. Lequel médecin a pris des mesures pour transférer le patient à l'hôpital de Tizi-Ouzou. C'est à ce moment là que les accompagnateurs du malade ont pleinement responsabilisé le chirurgien de tout ce qui peut encourir avant que quelqu'un parmi ces derniers ne s'en prend

au médecin et l'agresse physiquement. Ce fléau n'est pas nouveau à la wilaya de Boumerdès, indique-t-on. Des établissements sanitaires ont connu la même situation où des agressions et des casses ont été enregistrés. Dans certaines structures des policiers sont affectés pour assurer la sécurité. Laquelle mesure a été fortement accueillie par le personnel qui auparavant était livré à lui-même.

A. K.

### Boumerdès

## Trois faussaires en état d'arrestation

LES ÉLÉMENTS de la sûreté de daïra de Baghliia ont réussi à démanteler un réseau de malfaiteurs spécialisé dans le trafic de billets de banque. Les 3 faussaires arrêtés sont âgés de 30 et 34 ans, indique un communiqué de la direction de sûreté de la wilaya de Boumerdès. Selon ce dernier, le faussaire s'est rendu dans un magasin de vente de téléphones portables à Baghliia où il a acheté un téléphone de marque qu'il a réglé avec de faux billets de banque de 2 000 DA. C'est après que le client ait quitté le magasin que le propriétaire dudit magasin s'est aperçu des faux billets. Aussitôt il s'est rendu à la station de voyageurs où il a tenté d'arrêter le faussaire. Il a fallu l'intervention des policiers qui étaient sur les lieux pour arrêter le faussaire et le sou-

mettre à des interrogatoires au cours desquels il a reconnu les faits tout en dénonçant ses complices. En parallèle un autre commerçant de la ville, victime de ses agissements a déposé plainte au niveau du commissariat local. L'ensemble des membres du réseau a été appréhendé tard dans la nuit. Au parquet, un a été placé sous man-

dat de dépôt au centre pénitencier de Bordj-Menaiel et les deux autres placés sous contrôle judiciaire par le procureur de la République, près le tribunal de Dellys, pour les chefs d'inculpation, association de malfaiteurs et fabrication de faux billets de banque.

A. K.

### Pédophilie

## Un individu arrêté pour viol sur enfant

UN INDIVIDU âgé de 20 ans a été arrêté par la police judiciaire de la sûreté de daïra d'El-Kseur suite à une plainte déposée par un chef de famille, selon la cellule de communication et de presse de la sûreté de wilaya. Lequel a déclaré à la police que son enfant de 5 ans a été violé par un jeune de 20 ans. Il s'agit de I. I. lequel n'est autre que le voisin de la victime. Ce dernier a été arrêté suite à des investigations puis présenté devant le procureur de la République près le tribunal d'Amizour la semaine passée. Il a été écroué à la prison de Béjaïa pour viol sur mineur et attentat à la pudeur.

H. C.

### Des lycéens dans la rue à Béjaïa

## Ils exigent un espacement entre le Bac blanc et le Bac « officiel »

PLUSIEURS DIZAINES de lycéens ont marché hier dans les rues de Béjaïa. Ces derniers sont issus des lycées El-Houria, Ibn Sina et les Oliviers dans la haute ville. Ils ont marché jusqu'au siège de la direction de l'éducation où ils ont remis une plate-forme de revendications aux autorités du secteur. Au menu, le changement de la date du Bac blanc qui est fixée une semaine avant le Bac officiel seulement, contrairement aux années précédentes où cet examen considéré comme un test préparatif avant le jour « J » est très éloigné du second. Ainsi, les lycéens veulent que la date du Bac blanc soit espacée de

trois semaines à un mois de celle du Bac officiel pour pouvoir « corriger » leurs erreurs, bien se préparer et surtout « gérer » le stress généré par les deux examens. A noter que les étudiants ont organisé hier une nouvelle marche au Campus Aboudaou. Ils ont réitéré leurs revendications antérieures dont « la reconnaissance de leurs diplômes et l'accès au Master sans conditions, le respect des choix des étudiants de sciences infirmières et ceux du département d'architecture, la réintégration des 600 étudiants exclus, la levée des poursuites judiciaires à l'encontre des huit étudiants sur lesquels une

plainte a été déposée par l'administration rectorale et la levée des sanctions voire l'intégration de l'un de leurs collègues exclus la semaine passée par le conseil de discipline, l'amélioration des conditions de vie et conditions sociopédagogiques à l'université et dans les cités ». Les étudiants ont dénoncé une nouvelle fois la fermeture des portes du dialogue par les responsables de l'université et les conditions d'hébergement dans les cités U. Ils ont décidé de tenir une assemblée générale dans l'après-midi afin d'étudier de nouvelles voies de recours, comme nous le dira Younès l'un des membres de la

coordination locale des étudiants (CLE). A noter aussi que les habitants des villages « Calvi et Bouaker » de la commune d'Amizour ont fermé hier la RN 75 pour exprimer leur ras-le-bol par rapport aux mauvaises conditions de vie dans lesquelles ils évoluent depuis longtemps. Cette action a provoqué comme d'habitude de véritables bouchons sur cette route et a contraint les usagers à rebrousser chemin et emprunté la déviation via El-Kseur pour gagner la ville de Béjaïa. Les mécontents exigent le raccordement de leurs villages au gaz naturel, la réalisation d'un réseau d'assainissement,

le bitumage du chemin du village, etc. De son côté, l'APC par la voix de M. Abbaci, vice-président, nous dira que « les problèmes de ces citoyens sont pris en charge ». « Nous sommes en réunion avec eux justement », nous a-t-il dit hier. Nous avons appris que le projet de raccordement au gaz de ville de ces villages a été inscrit pour un montant de 4,3 millions de dinars et les autres projets réclamés sont pris en charge par l'APC dans le cadre des PCD et des études ont été même réalisées et lancées dans ce sens. Une fois encore, il ne s'agit que d'un problème de communication.

Hocine Cherfa